



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TARIFS STAGE BAFA 2021

DÉCISION N° DM-21-317

EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

VU la convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'un « stage B.A.F.A. » avec l'organisme IFAC au Carré ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme de formation agréé « IFAC » d'organiser un stage de « formation générale B.A.F.A. » au Carré du 31 octobre au 7 novembre 2021 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation financière par jeune à 160 € (Cent soixante euros) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE